

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Etaient Présents 62 titulaires, 3 suppléants, 4 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET, Fabienne TOUVARD, Ophélie ESCOT, Jean CASABONNE, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRERE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Patrick MAILLET, Jean-Luc MARLE, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE, Christophe GUERY

Suppléants : Bruno MILLOX suppléant de Sylvie BETAT, Jérôme PALAS suppléant de Michel CONTOU-CARRÈRE, Patrick DRILHOLE suppléant de Rose Elisabeth LOPEZ

Pouvoirs : Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Stéphane LARTIGUE à Patrick MAILLET, Chantal LECOMTE à Raymond VILLALBA

Absents : Alain CAMSUSOU, Jean-Michel IDOPE, Gérard LEPRETRE, Sami BOURI, Anne BARBET

RAPPORT N° 21-201013-ENV-

POURSUITE DE LA DYNAMIQUE TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE

M. CASABONNE précise que la première période de contractualisation « Territoire à Energie POSitive » (TEPOS) » avec l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et la Région Nouvelle-Aquitaine, initiée le 1^{er} janvier 2018, arrive à terme le 31 décembre 2020.

Au regard du bilan de cette première période, et afin de poursuivre la dynamique en faveur de la transition énergétique, l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine proposent de prolonger leurs soutiens aux territoires TEPOS.

Le soutien proposé pour la prochaine période (2021-2023) se caractérise par :

- L'accès au réseau des collectivités TEPOS à l'échelle régionale ;
- La mise à disposition d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble des collectivités TEPOS ;
- Un soutien financier à hauteur de 50 % plafonné à 24 000 €/an pour les dépenses liées à l'animation de la démarche TEPOS.

Cet accompagnement est une réelle opportunité pour notre collectivité, pour lui permettre d'amplifier sa politique écologique en faveur de la lutte contre le changement climatique et pour préserver le cadre de vie du Haut-Béarn.

Un dossier de candidature a donc été préparé (devant être déposé mi-novembre), dont le plan d'actions 2021-2023 prévoit, dans la continuité de la stratégie TEPOS initiée en 2018 :

- des actions de sobriété et d'efficacité énergétiques porteuses d'économies sur la facture énergétique des collectivités, habitants et entreprises ;
- une plus grande pratique de cohésion sociale et territoriale à travers la participation des citoyens aux projets et l'expérimentation d'une communauté énergétique locale ;
- le développement de filières d'énergies renouvelables.

Oui cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **REAFFIRME** l'engagement de la Communauté de Communes du Haut-Béarn en faveur de la transition énergétique,
- **DECIDE** de valider le programme d'actions 2021-2023 du dossier de candidature,
- **AUTORISE** le Président à déposer le dossier de candidature pour poursuivre la contractualisation « TEPOS » avec l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine et signer toutes pièces relatives à ce dossier,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 13 octobre 2020

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY